

N°7 / AOÛT 2023 LE JOURNAL DU CHANTIER RN122 SANSAC-AURILLAC

Liberté Égalité Fraternité



L'ÉDITO

Après cinq années de chantier, la déviation de Sansac et le raccordement au contournement sud d'Aurillac par la RN122 sont aujourd'hui pleinement opérationnels. Les derniers travaux sont en cours à l'instar de l'élargissement du Pont sur la Jordanne et des aménagements paysagers.

Principal aménagement sur le réseau routier national dans le département du Cantal au cours de ces cinq dernières années, cette opération a nécessité une large mobilisation des entreprises, des

bureaux d'études et de l'ensemble de nos partenaires institutionnels, dont je remercie ici l'engagement.

Nous avons souhaité vous faire partager l'histoire du chantier dans toutes ses étapes, depuis les premiers coups de pelle dès 2018 avec la parution de la première plaquette d'information, jusqu'à la mise en service de la déviation de Sansac-de-Marmiesse le 21 décembre 2022.

Les visites de chantier, les réunions d'information, l'édition de la lettre de chantier ou encore la mise à disposition du N° Vert ont entretenu ce lien indispensable pour vous permettre de mieux appréhender cette opération en vous associant au projet.

Merci pour l'intérêt que vous avez porté à cette opération, ainsi qu'à la patience dont vous avez su faire preuve pendant ces cinq années de travaux.

Jean-Philippe Deneuvy

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes

LES DERNIÈRES ACTUS

Les aménagements environnementaux

Les aménagements environnementaux mis en oeuvre dans le cadre de la déviation de Sansac de Marmiesse ont pour objectif d'éviter, de réduire et de compenser l'impact de l'infrastructure sur l'environnement

Outre le soin apporté en phase chantier (arrosage des pistes pendant les terrassements, balisage des zones sensibles, choix des emplacements des bases vies, période de défrichement appropriée, mise en œuvre de barrières

anti-intrusion pour les amphibiens), premiers environnementaux ont été réalisés avant la mise en service de la route tels que les ouvrages permettant le passage de la faune et les écrans chiroptères.

Afin de terminer l'intégration de cet axe routier dans le territoire, des plantations vont être réalisées le long de l'itinéraire. Elles ont notamment pour objectif, de guider la faune vers les passages spécialement aménagés, de rétablir les continuités écologiques, et de compenser les haies coupées dans le cadre du défrichage préalable au chantier routier. A cela, s'ajoutent la pose de gîtes chiroptères, la mise en œuvre de dispositifs de guidage des amphibiens vers les passages aménagés ainsi que des tremplins verts pour l'avifaune et d'un linéaire bocager de près de 4 km. Ces travaux vont démarrer à l'automne.



Passage grande faune dans la forêt de Branviel

RETOUR SUR...

L'inauguration de la déviation de Sansac

Vendredi 3 février, Madame Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes a inauguré la déviation de Sansac-de-Marmiesse, en présence des présidents du conseil départemental

du Cantal et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, cofinanceurs du projet porté par l'État. Les élus locaux, les invités et partenaires du projet ont ainsi eu l'occasion d'apprécier l'ampleur et l'excellence des travaux réalisés et l'importance d'une telle infrastructure pour le territoire.

Ce projet représente un investissement total de:

76,6 M€

ÉTAT:

72,46 M€

DÉPARTEMENT DU CANTAL:

3,14 M€

CABA:

1 M€

ZOOM SUR...

L'élargissement du Pont sur la Jordanne

Cette opération consiste à construire un pont d'une largeur de 7m accolé à l'existant. Cette surlargeur permettra le passage, en site propre, d'une piste multifonctions qui reliera la piste existante du centre nautique au giratoire de Redondette. Les travaux vont se poursuivre à la rentrée.



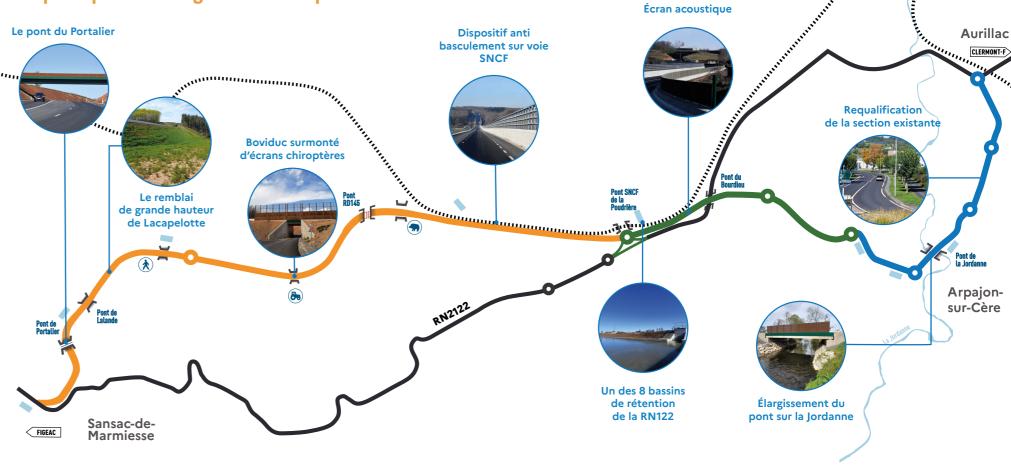
Le carrefour du pas du Laurent

Le changement de priorité opéré par la mise en oeuvre de la déviation de Sansac au droit du nouveau carrefour du pas du Laurent a nécessité une surveillance particulière pour s'assurer de la bonne compréhension de ce nouvel aménagement par les usagers provenant de Sansac et souhaitant s'insérer sur la déviation.



Les principaux aménagements de l'opération

Déviation de la RN122



Contournement Sud d'Aurillac

Section requalifiée

Voie SNCF

Bassins de rétention



LES ACTEURS DU CHANTIER

DAVID DELORME, RESPONSABLE D'OPÉRATIONS ROUTIÈRES DREAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Quel bilan tirez-vous de ces 5 années de

chantier?

J'ai piloté les 4 dernières années de ce chantier de grande ampleur qui a été marqué par un aléa majeur auquel personne ne pouvait s'attendre : la crise sanitaire liée au COVID.

Cet événement a néanmoins pu être géré grâce à l'implication de tous les intervenants et a permis de respecter le planning initial de l'opération avec une mise en service de la totalité de la section neuve fin 2022.

En outre, nous avons mené une campagne de communication afin de tenir informé le public et les usagers en continu, notamment via la lettre de chantier et le site internet de l'opération. Nous avons également associé le public avec plusieurs visites de chantier. Ce fut l'occasion de valoriser le travail accompli par les équipes.

A titre personnel, je considère avoir eu beaucoup de chance de participer à cette opération de grande envergure. Cette aventure aura également été l'opportunité de participer au développement du territoire auvergnat auquel je suis attaché.

Trois ans après la mise en service du contournement sud d'Aurillac et six mois après celle de la déviation de Sansac-de-Marmiesse, ces infrastructures répondentelle aux besoins des usagers et du bassin aurillacois?

Les premiers retours depuis la mise en service de la déviation de Sansac montrent que les objectifs sont globalement atteints, avec une amélioration significative de la sécurité et du confort pour les usagers qui évitent les virages de Bargues et aussi grâce à une géométrie considérablement améliorée. Les deux créneaux de dépassement aménagés sur la déviation permettent des dépassements en toute sécurité.

Les riverains de la RN 122 historique sur la commune de Sansac-de-Marmiesse ont également pu constater une baisse significative du trafic et des nuisances.

Bien que les travaux du pont sur la Jordanne restent à achever, la création du contournement Sud d'Aurillac a permis de fiabiliser les temps de parcours en évitant la traversée de la ville d'Aurillac.

Depuis la mise en service de la déviation, qui assure la gestion de cette nouvelle infrastructure?

La mise en service s'est accompagnée d'un passage de relais entre la DREAL, maître d'ouvrage de l'opération de construction, et la direction Interdépartementale des routes Massif Central (DIRMC) qui assure désormais l'entretien et l'exploitation de cette nouvelle section de la RN 122.

Les travaux étant sur le point d'être achevés, la DREAL poursuit-elle encore des missions de finition et de suivi de l'opération?

L'intervention de la DREAL ne s'arrête pas à la mise en service. Nous assurons une mission qualifiée de « service après-vente de la construction » pour réaliser les derniers travaux de finition.

Nos missions comportent également un volet plus administratif avec, en particulier le travail de concertation préalable au transfert de domanialité de l'ancienne RN122 (rebaptisée RN2122) aux collectivités, dont le conseil départemental du Cantal pour la quasi-totalité de l'itinéraire dévié sauf l'avenue Charles de Gaulle qui sera transférée à la ville d'Aurillac après les travaux de remise en état de la couche de roulement.

Le dernier volet de nos missions consiste à assurer le suivi des mesures environnementales mises en œuvre sur l'opération. Parmi celles-ci, nous devons vérifier que les niveaux de bruit générés par la nouvelle infrastructure ne dépassent pas les seuils réglementaires. Des mesures de bruit seront réalisées lorsque l'ensemble des travaux seront terminés. Il s'agit en particulier de vérifier l'efficacité des différents dispositifs mis en œuvre tels que les merlons et écrans acoustiques pour protéger les habitations riveraines des nuisances sonores.

INFORMEZ-VOUS!

www.auvergne-rhone-alpes. developpement-durable.gouv.fr Ligne Info chantier (appel gratuit)

N° Vert 0805 38 38 45

www.rn122-sansac-aurillac.fr

Pour vous renseigner et être à votre écoute tout au long des travaux, la ligne «Info Chantier» est ouverte en semaine de 9h à 12h et de 14h à 18h



Direction régionale de l'Environnement de l'Amménagement et du Logement Auvergne-Rhone-Alpes

SITE DE CLERMONT-FERRAND 7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1



